

UNIVERSITÉ DE MONCTON

Département de musique

EXAMEN D'INSTRUMENT

Directives

- L'étudiant.e doit remettre trois feuilles comme celle-ci au jury au moment de son examen d'instrument, après en avoir rempli les points I et II. Ces feuilles lui seront remises par son/sa professeur.e.
- À l'examen, l'étudiant.e sera jugé par rapport aux critères suivants : Technique d'exécution, rythme, phrasé, sonorité, mémoire (selon le cas), temps d'exécution et compréhension générale de l'œuvre.



I - Nom de l'étudiant.e : _____

Professeur.e : _____

Instrument : _____ Année d'étude : _____ Semestre : _____

Programme : _____

Date de l'examen : _____

II - Programme du récital : _____
